



Reconstitution obligatoire

Par **Galou0305**, le **27/01/2022** à **11:00**

Bonjour,

Je suis une femme de 22 ans et j'ai été victime d'une tentative d'assassinat de la part de mon ex-compagnon. La reconstitution approche et j'avais dit à mon avocate mon désir de ne pas y assister. Mais mon avocate vient de me prévenir que le juge d'instruction exigeait que j'y sois. Suis-je obligée d'y aller ? car, voyez vous, la confrontation est déjà extrêmement difficile pour moi et je ne me vois pas du tout retourner sur les lieux de mon ancien appartement.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **27/01/2022** à **13:17**

Bonjour

Votre avocate a-t-elle prévu d'essayer de convaincre le juge d'instruction ?

Celui-ci peut accepter et faire appel à des "figurants", parmi des policiers ou des gendarmes...

Par **Zénas Nomikos**, le **27/01/2022** à **16:35**

Bonjour,

je vous propose de consulter un médecin afin qu'il vous délivre un certificat médical de contre-indication.

Par **jodelariege**, le **27/01/2022** à **17:32**

bonjour

je pense cependant qu'il est important que la victime qui accuse quelqu'un soit présente ; en

effet la reconstitution a pour objectif d'en savoir plus sur le déroulé de l'évènement ,d'éclaircir les circonstances de l'action, et de vérifier les dires de la victime...et de l'accusé